

dent par leurs actions ; mais comme il arrive quelquefois que Dieu conduit les plus faibles par cette voie, c'est principalement la vertu qu'il faut considérer, et tenir pour les plus saintes celles qui sont les plus mortifiées, les plus humbles et qui servent Dieu avec une plus grande pureté de cœur ; » (*Château de l'ame*, ch. 8.)

3° De les renvoyer sans leur permettre de parler des faveurs dont elles sont privilégiées, lorsque le confesseur est parfaitement instruit de leurs voies, et de leur mettre souvent sous les yeux leurs défauts passés et leur peu de fidélité à correspondre aux dons de Dieu. Quant à l'oraison, il est utile de ne pas leur accorder un temps réglé plus long qu'aux autres, quelque mouvement et quelque inclination qu'elles aient pour ce saint exercice : on les portera à croire par là qu'elles ne sortent pas du commun, et on empêchera qu'elles ne conçoivent une haute estime d'elles-mêmes. Du reste, cela ne peut nuire au degré d'oraison auquel elles sont élevées, parce que ces ames sont partout et en tout temps dans un esprit d'oraison avec une indépendance générale de tout ce qui tombe sous les sens. Si elles demandent des austérités extraordinaires, il est à propos de ne pas les leur accorder, afin de les conserver dans la pensée qu'elles ne sont pas élevées au-dessus des autres ;

4° D'empêcher que ces ames ne fassent connaître à personne les faveurs qu'elles reçoivent ; car la grace exquisite dont elles sont privilégiées tend toujours d'elle-même à les tenir dans l'obscurité : elle a deux mou-

vemens à la fois, l'un de les élever devant Dieu, et l'autre de les abaisser devant les créatures ; et comme elle ne veut pas moins se conserver que conserver l'ame à qui elle se communique, elle l'attire dans l'obscurité, ne pouvant mieux se conserver que dans l'anéantissement. Aussi, voit-on que les personnes éminentes en vertu et en perfection se cachent autant qu'elles peuvent, et que l'excès des faveurs dont Dieu les comble ne les porte qu'à se cacher davantage aux yeux des hommes ; elles savent que les dons de Dieu veulent être secrets ; que toute vertu qui n'a pas l'humilité pour base n'est qu'un fantôme de vertu, et que la disposition particulière d'une ame qui est l'épouse chérie du Sauveur, est de vouloir n'être connue que des yeux à qui elle veut uniquement plaire. Mais, au contraire, les ames spirituelles, qui n'ont que la science et la superficie de l'humilité, désirent qu'on les connaisse, ainsi que les voies par où Dieu les conduit, et se rendent par là indignes des graces singulières dont elles sont privilégiées. Il est donc du devoir du confesseur de conserver dans une grande humilité les ames favorisées de graces extraordinaires, en leur apprenant à tenir secrets les dons de Dieu, à n'en parler à qui que ce soit et à s'en regarder comme véritablement indignes. De plus, il doit leur recommander que quand elles se trouveront avec les autres, elles ne témoignent pas en savoir plus qu'elles : par ce moyen elles se tiendront dans l'humilité profonde qu'exige leur état, conserveront la grace privilégiée dont elles sont favorisées, et vaincront l'inclination

d'une nature corrompue, qui est toujours bien aise de faire voir les avantages qu'on a sur les autres. Il est également à propos de leur interdire tout commerce qui ne serait pas nécessaire, avec les créatures, afin que jamais elles ne souillent la pureté des dons que Dieu leur fait. Du reste, étant prévenues intérieurement de graces et de faveurs qui ne peuvent que leur rendre tout commerce avec les hommes insupportable, il ne sera pas difficile d'obtenir d'elles cette grande séparation;

5° De mortifier ces personnes en corrigeant sévèrement leurs moindres défauts; car tous les docteurs ascétiques tiennent qu'il est de la sagesse d'un confesseur d'user de quelque sévérité en certaines circonstances avec les personnes que Dieu conduit par des voies éminentes, et d'en corriger avec exactitude les plus petits défauts ou les fautes les plus légères, tantôt par des paroles, tantôt par des pénitences ou privations, tantôt par quelque confusion ou humiliation. La raison en est que ces fautes ou ces défauts, qui de leur nature ne sont que légers, deviennent néanmoins plus considérables dans des ames aussi privilégiées, soit parce qu'ordinairement elles ne font aucun mal qu'elles ne soient auparavant très éclairées sur ce qu'elles vont faire, soit parce que des défauts, quelque légers soient-ils, sont, en quelque sorte, réputés grands dans des ames où toutes les faveurs de Dieu sont grandes, et qu'il n'est pas croyable combien ces fautes légères leur sont préjudiciables, quand elles les commettent de propos délibéré, contre leur propres lumières et avec tant

d'infidélité. Si on ne les corrige que froidement ou avec une certaine indulgence, que penseront-elles de leurs fautes, sinon qu'elles ne sont pas de conséquence? et sous ce prétexte, ne resteront-elles pas disposées à retomber dans des fautes dont on ne leur fait pas beaucoup appréhender la malice et le danger? C'est ainsi que certains directeurs, par leur trop grande bonté, perdent des ames éminentes: ne leur inspirant point la crainte des fautes légères, elles s'y laissent aller, en contractent quelquefois l'habitude, et arrêtent en elles les opérations extraordinaires de la grace; ce qui est une des choses les plus déplorables pour des ames aussi privilégiées. « Ceux, dit sainte Thérèse, qui se trouvent dans un état aussi favorisé, doivent éviter, avec un soin extrême, toute occasion d'offenser Dieu, parce que l'ame ressemble alors à un enfant qui tette encore et qui ne saurait quitter la mamelle de sa mère sans courir risque de la vie; et si elle était si malheureuse que d'offenser son divin époux, quelque élevée qu'elle fût en grace auparavant, elle tomberait tout-à-coup de ce comble de bonheur dans un état déplorable. J'en ai vu qui sont tombées de la sorte en se retirant de Dieu, qui voulait avec tant de bonté les honorer de son amitié et la leur témoigner par ses bienfaits. Il ne faut donc pas trouver étrange que j'insiste tant à conjurer les ames que Dieu comble de ses faveurs, de sur les occasions de l'offenser, puisqu'il est sans doute que le démon fait beaucoup plus d'efforts pour gagner une seule des ames à qui Notre-Seigneur fait de si grandes graces, que pour en gagner un grand nombre d'autres.

parce qu'il sait qu'elles sont capables de lui en faire perdre plusieurs qu'elles attireront à Dieu, et même de rendre de grands services à l'Église. Mais, quand il n'y aurait point d'autre raison que l'amour particulier que Dieu leur témoigne, cela suffirait pour porter cet ennemi de notre salut à ne rien oublier pour les tromper et les perdre; ce qui les expose à soutenir contre lui de plus grands combats et à rendre leurs chutes beaucoup plus grandes que celles des autres, et leurs châtiments plus redoutables, si elles se laissent vaincre. (*Château de l'ame, 4^e demeure, ch. I.*) » Il est donc nécessaire, lorsque ces ames viennent à commettre quelque faute, tant légère soit-elle, que le confesseur fasse une correction aussi vive et aussi forte que l'exige la délicatesse de la grace dont elles sont favorisées (1) : par là il entrera dans les desseins de Dieu, secondera la jalousie délicate de ce divin époux, qui, voulant que ses épouses privilégiées soient toutes pures, ne peut rien souffrir en elles de petit, rien qui en ternisse le

(1) Quand ces personnes font ce qu'elles peuvent pour se corriger de leurs défauts, il est toujours à propos de leur donner la règle suivante de saint François de Sales : « Il faut haïr ses défauts, mais d'une haine tranquille et paisible, et non point d'une haine chagrine et dépitueuse, et encore faut-il avoir patience de les voir, et tirer le profit d'un saint abaissement de nous-mêmes. Faute de cela, vos imperfections, que vous voyez subtilement, vous troublent encore plus subtilement, et par ce moyen se maintiennent, n'y ayant rien qui conserve plus nos défauts que l'inquiétude et l'empressement de les ôter. » *Vraie et solide piété, ch. 105.*

moins du monde la pureté. Du reste, il est certain que ces ames sont appelées à monter toujours à un plus haut degré de perfection, sans jamais s'arrêter; or, elles ne peuvent être mieux disposées à marcher vers ce but, que par une exactitude rigoureuse à ne pas tolérer en elles les moindres fautes, et à se corriger de plus en plus des plus petites imperfections volontaires, puisque c'est par ce moyen qu'elles parviennent à une pureté parfaite.

Il faut encore mortifier ces personnes en humiliant leur jugement, les soumettant à une obéissance aveugle à leur confesseur, même dans ce qui paraîtrait opposé à ce que Dieu opérerait intérieurement en elles, et leur faisant comprendre que dans la pratique on doit toujours préférer l'obéissance à ceux que Dieu destine pour nous conduire; qu'elle doit même être préférée aux opérations intérieures de la grace, parce que, comme disent très bien les docteurs ascétiques, c'est la voie la plus sûre, la voie que Dieu veut que nous suivions, quoique, quelquefois dans le fond de l'ame, il semble vouloir le contraire de ce que veut le confesseur : si celui-ci prescrit des choses opposées aux opérations intérieures de la grace, Dieu ne cesse pas pour cela d'opérer dans l'ame, qui se retire de ses opérations pour obéir à la voix du confesseur; en récompense de cette obéissance, il continue d'opérer en elle d'une manière cachée (1).

(1) « On rapporte que sainte Thérèse était tellement pénétrée de l'importance et de la nécessité de l'obéissance, qu'elle en

6° Le confesseur doit éviter soigneusement de leur témoigner plus d'estime, plus d'égard qu'aux autres, afin qu'elles ne croient pas avoir plus de mérites : c'est pourquoi, après leur avoir donné le temps pour se confesser, qui est nécessaire à leurs besoins, il doit couper court avec elles. Combien d'ames éminentes, dit très bien un auteur ascétique, ont dégénéré misérablement à cause de la haute estime que leur témoignait leur confesseur et sont tombées de la plus haute élévation dans la dernière bassesse ! De plus, le confesseur doit avoir peu d'entretiens avec ces ames, que Dieu conduit par des voies aussi extraordinaires. La raison

avait une passive pour ses confesseurs, qu'elle regardait comme les ministres de Dieu; non seulement elle n'agissait que d'après leurs avis, mais lors même que dans ses visions le Seigneur lui recommandait de faire quelque chose, quoiqu'elle ne doutât pas que ce ne fût un ordre divin, si son confesseur ne le lui conseillait pas et s'il arrivait qu'il lui ordonnât le contraire, elle l'exécutait en priant le Seigneur de lui pardonner, parce qu'elle obéissait à ceux qui tenaient sa place sur la terre. Dieu, lui donnant à connaître qu'une si profonde obéissance avait son approbation, lui commanda alors de leur obéir dans tout ce qu'ils lui prescriraient, parce qu'ils lui enseignaient la vérité et qu'avec sa grace ils la conduiraient dans le chemin de la perfection. Elle confessait qu'elle faisait plus de cas d'une parole de son confesseur ou de son supérieur, que de mille révélations, parce qu'elle devait se conduire par les avis de ceux que Dieu avait établis pour le représenter, et que la perfection ne consiste point dans les visions et les révélations, mais à vouloir de toute notre volonté et gaiement tout ce qui nous est commandé en vue de Dieu, soit que ce soit doux ou amer. » Voy. *OEuvres de sainte Thérèse*, tom. VI, p. 287 et suiv.

en est que s'il leur parle pendant un temps considérable, il témoigne par là l'estime qu'il en fait, ce qui ne peut que nuire à la grande pureté de leurs dispositions; d'ailleurs, à quoi bon de si longs entretiens, puisque ce sont des ames qui ont une haute intelligence et une forte pénétration dans les choses spirituelles? A ces ames, il n'en faut dire que très peu et de très bon; tout le reste est superflu. Ce n'est pas tout : si le confesseur a avec elles de longs entretiens, peu à peu l'envie leur viendra de communiquer toutes les merveilles de la grace qui se passent en elles, dont elles ne doivent parler, même à leur confesseur, que par un mouvement d'obéissance, et elles le feront par un désir secret d'être entendues, ce qui ne peut que blesser les communications divines. Du reste, que les confesseurs de ces personnes n'oublient pas que l'esprit de Dieu est un esprit de silence et de solitude là où il domine, et que, comme dans les ames dont nous parlons il domine avec un empire souverain, il ne peut souffrir qu'on leur parle beaucoup et qu'elles parlent trop elles-mêmes, étant appelées à marcher dans des voies où elles ne doivent plus avoir de commerce avec les hommes. Tout ce qu'on peut leur accorder quelquefois, c'est de leur parler plus longtemps dans les circonstances suivantes : 1° lorsqu'elles éprouvent des peines extraordinaires, car il convient alors que le confesseur ait autant de bonté pour les entendre et les consoler, que Dieu paraît avoir de dureté à les faire souffrir; 2° quand la plénitude des faveurs dont Dieu les comble est si grande, que l'ame ne peut

plus se contenir : ce serait une espèce de cruauté que de ne pas les écouter en ce moment, vu qu'elles ne sont presque point libres de se retenir et de ne pas communiquer les divines flammes qui les consomment.

Enfin, nous terminons cet article en faisant observer que pour l'ordinaire il ne faut pas permettre à ces personnes de s'engager beaucoup dans des œuvres de charité qui seraient dissipantes, comme, par exemple, de courir à tous les besoins des pauvres, de prendre soin des hôpitaux, d'aller dans les prisons, de s'intriguer dans toutes les assemblées de charité, de remuer de tous côtés dans une ville pour tout ce qu'il y a d'actions de zèle : il faut raisonner tout autrement des personnes dont l'attrait et la grace forment en elles une occupation intérieure extraordinaire, que de celles dont la vertu est commune et dont l'intérieur n'a rien de très particulier. Celles-ci peuvent avec avantage s'adonner à tous ces emplois charitables, qui méritent la louange et l'approbation de tout le monde ; aussi plusieurs parmi elles ont-elles une inclination pour ces œuvres, s'y jettent avec zèle, et sont tellement nées pour ces exercices, que toute leur capacité y est limitée. Mais pour les personnes éminentes dont nous parlons, elles ont une autre vocation : étant appelées à l'occupation de Marie-Madeleine, leur grand emploi est de s'occuper de l'esprit de Dieu et de ses merveilles dans l'intérieur de la solitude et dans le secret de leur ame ; elles agiraient donc contre l'esprit de leur vocation, si elles s'occupaient beaucoup de toutes ces œuvres de charité ; elles se diviseraient, pour ainsi dire, alors et donne-

raient en quelque sorte à la créature ce qu'elles doivent totalement à Dieu, qui, voulant avoir une pleine jouissance de leur intérieur, veut les trouver toujours au dedans d'elle-mêmes, hors de toute dissipation, et dans la grande solitude qu'il a coutume de destiner aux ames éminentes, pour prendre ses délices avec ces épouses toutes privilégiées. Cependant, parmi ces ames extraordinaires il s'en trouve (tel était, par exemple, saint François Xavier) qui ne sont pas capables d'être dissipées par l'exercice des œuvres de charité ; car, étant tout absorbées par l'opération divine qui est en elles et qui donne à leur ame une indépendance des occupations de ce genre, elles peuvent être dans les embarras des affaires avec une liberté aussi grande que si elles étaient dans le plus parfait repos de la solitude, et cela, parce que la grace prend plaisir à les unir à Dieu par des opérations intérieures d'autant plus profondes et plus dominantes, que les occupations extérieures auxquelles elles se livrent sont plus grandes et plus dissipantes. Pour ces ames, elles peuvent s'adonner à l'exercice de toutes les œuvres de charité avec grand succès, y opérer de plus grandes choses que les autres et réussir dans toutes leurs entreprises. La raison en est que n'étant animées que du pur esprit de Dieu, il leur est à peu près naturel de bien faire tout ce qu'elles font.

Venons maintenant aux règles particulières que le confesseur doit observer à l'égard de chacune de ces ames éminentes.

ART. II.

Conduite particulière que doit tenir un confesseur avec chacune des âmes favorisées des dons extraordinaires de la grace.

1° Avec celles qui sont douées du don de contemplation. — Comme ces âmes ont avec Dieu un commerce qui a quelque chose d'une béatitude commencée, il est clair qu'il faut les conduire par des maximes toutes particulières. « Quand Dieu accorde à une âme, dit saint Liguori, le don de contemplation, il faut que le confesseur connaisse bien la manière de la diriger et de la préserver des illusions; autrement, il lui ferait un très grand mal et en rendrait à Dieu un compte bien rigoureux, ainsi que le dit saint Jean de la Croix.

« 1° Le confesseur doit recommander à cette âme de lui faire part de toutes les communications qu'elle recevra dans l'oraison, sans toutefois se montrer curieux de les connaître; 2° il doit examiner si tout ce qui se passe en elle vient de Dieu ou si c'est l'effet du démon. Quand il s'agit de visions et de révélations, il est facile de se tromper: on peut en prendre de fausses pour de vraies. Le confesseur doit être très réservé à croire.

« Parmi les visions, continue le même saint, les unes sont *externes*, les autres *imaginaires*, et d'autres *intellectuelles*. Les visions *externes* sont celles qui se voient avec les yeux; les *imaginaires*, celles qui se

passent dans l'imagination; les *intellectuelles* enfin ne se voient ni avec les yeux ni par l'imagination, mais bien par l'entendement au moyen de la lumière divine, qui en fournit les objets. Cette sorte de vision, au rapport de sainte Thérèse, est toute spirituelle; les sens extérieurs n'y ont aucune part, non plus que les sens intérieurs, telle que l'imagination. Il faut remarquer qu'avec les yeux et avec l'imagination l'âme ne peut voir les objets que sous une apparence corporelle, quoique ces objets fussent des substances spirituelles. Au contraire, par l'entendement les choses matérielles se voient comme si elles étaient spirituelles, ou pour mieux dire, elles se connaissent et ne se voient pas; elles se connaissent même plus parfaitement que si on les voyait des yeux du corps.

« Ces visions peuvent être l'œuvre de Dieu ou celle du démon, sans même excepter les visions intellectuelles, suivant l'opinion de saint Jean de la Croix, quoi qu'en dise le cardinal Petrucci. Cependant les visions corporelles sont plus sujettes à l'illusion, et le plus souvent, surtout dans les femmes, elles sont le produit de l'imagination.

« Les signes auxquels on discerne les visions vraies des fausses sont, 1° si elles viennent subitement et sans que l'âme y pense; 2° si elles commencent par causer de la confusion et de la frayeur et finissent par laisser l'âme en paix; 3° si elles sont rares, car celles qui sont fréquentes sont très suspectes; 4° si elles durent peu, parce que, dit sainte Thérèse, quand l'âme regarde longtemps l'objet qui lui est représenté, c'est une

marque que la vision est plutôt le produit de l'imagination. Le plus souvent la vision divine passe comme un éclair, mais elle reste fortement imprimée dans l'ame; 5° la véritable vision laisse à l'ame une paix profonde et une vive connaissance de sa propre misère avec un ardent désir de sa perfection, bien différente des visions diaboliques, qui ne produisent que des impressions passagères et laissent l'ame dans la sécheresse, dans le trouble, dans des mouvements de propre estime et dans un goût sensible pour ces espèces de graces. Mais, dit sainte Thérèse, tous ces signes dont nous venons de parler ci-dessus ne donnent point de sécurité, parce que souvent le démon sait feindre un repos, des pensées d'humilité, des désirs de perfection, dont l'auteur ne peut être qu'incertain : il a coutume de faire tout cela pour surprendre la confiance, tromper l'ame et la conduire dans ses pièges. C'est pourquoi le directeur, régulièrement parlant, loin de prohiber à la personne de lui faire part de ces sortes de visions, doit au contraire lui prescrire de lui raconter tout ce qu'elle voit, que ce soit vrai ou faux, ainsi que l'enseigne la même sainte; mais qu'il se donne bien de garde de montrer aucune curiosité de savoir ces espèces de visions, ni de les demander en détail, et de prévenir même la réponse en disant : « La chose ne s'est-elle pas passée ainsi? avez-vous vu telle ou telle chose? » parce qu'on exposerait par là la personne à répondre affirmativement, soit par malice, soit par simplicité. Si le directeur voit évidemment que ces visions ne sont que l'effet de l'imagination ou l'œuvre du dé-

mon, soit parce que peut-être affaiblissent-elles dans l'ame l'obéissance, l'humilité ou d'autres vertus, alors il doit le lui déclarer ouvertement; mais, s'il ne peut pas le discerner, il n'est pas à propos qu'il assure que ces visions sont diaboliques ou imaginaires, comme ont coutume de faire quelques confesseurs qui sont trop incrédules, tandis que d'autres les regardent toutes comme vraies. Mais qu'il dise à son pénitent de demander à Dieu qu'il ne le conduise plus par une voie aussi périlleuse, protestant qu'il ne le veut connaître ici-bas que par la voie de la foi. Du reste, qu'il lui insinue de retirer de ses visions vraies ou fausses un fruit qui est plus nécessaire, savoir, de servir Dieu avec une grande fidélité. En agissant ainsi, le démon, fût-il l'auteur de ces visions, sera déjoué, et le pénitent ne sera pas victime de ses illusions.

« Quant aux révélations des choses cachées ou futures, telles que les mystères de la foi, l'état des consciences, la prédestination des ames, la mort, l'élévation à certaines dignités et autres choses semblables, elles peuvent avoir lieu de trois manières, par visions, par colloques (1) et par vue claire des vérités. Le di-

(1) Le même saint, parlant des colloques, s'exprime ainsi : « Quant au colloque, il peut être *successif, formel et substantiel*. Il est *successif*, lorsque l'ame, en méditant quelque vérité de la foi, s'entend en quelque sorte répondre par son esprit, comme si c'était une autre personne. Quand il produit de bons effets, comme seraient ceux d'un amour ou d'une humilité extraordinaire, il peut être une lumière spéciale de Dieu; mais si l'on ne sent pas son amour ordinaire augmenter, c'est